

DU 31 MARS 2016

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE

Personnalité représentant l'UPEC :

Olivier MONTAGNE, Président de l'UPEC.

Personnalités désignées par la Rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Laurent NOÉ (DASEN de Seine-Saint-Denis), Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré, ET-EG) ; Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Élisabeth BAUTIER, Professeure à l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, Présidente du Conseil par intérim

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU), Nicolas SCHMITT (Professeur des universités), Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT), Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Education/CGT).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education).

Représentants des autres personnels :

Claude OGIER (Technicien informatique).

Représentants des usagers :

Hélène BAL (Fonctionnaire stagiaire, SE UNSA Éducation)

ÉTAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC

Président du Conseil :

Alain BOUVIER (Ancien Recteur, Professeur émérite des Universités de Poitiers et de Sherbrooke), représenté par Élisabeth BAUTIER

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Élisabeth BAUTIER

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Françoise DIBOS (Professeure à l'Université Paris 13), représentée par Colette GUILLOPÉ

Éric LEVET-LABRY (Vice-président adjoint en charge des enseignements à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée), représenté par Nicolas SCHMITT

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT), représenté par Colette GUILLOPÉ, Eric MENARD (PRAG, SNESUP-FSU), représenté par Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGEAT (PEMF), représentée par Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education)

Il est à noter que Monsieur Didier DELMOND disposait du pouvoir de Madame Lorella BUGEAT dont il n'a pas fait état en séance.

Représentants des autres personnels :

Concettina RÉGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94), représentée par Claude OGIER.

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil départemental du Val-de-Marne) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis) ; Didier DOUSSET, délégué de Valérie PECRESSE (présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France)

Représentants des usagers :

Voradeth SOUTHAVILAY (Fonctionnaire stagiaire FNEC-FP-FO, membre titulaire), Thibaud TOCQUEVILLE (membre suppléant), Axelle MAIGNAN (Fonctionnaire stagiaire FNEC-FP-FO, membre titulaire), Mélanie MATHIEU (membre suppléant), Joanna MARTINEZ (Fonctionnaire stagiaire SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU, UNEF, Pour une formation équilibrée adaptée à nos besoins, membre titulaire), Olivier PASQUIER DE FRANCLIEU (membre suppléant), Mathieu ALLEGRE (membre suppléant).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRESENTS : Denis ALAMARGOT, Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Marie BERROUS, François COSTA, Sigolène COUCHOT-SCHIEX SCHIEX, Clémentine FRANCEZ-CARRERE, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Alexandre PLOYÉ, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL, Dominique ROUILLARD, Frédéric SALY- GIOCANTI (UPEM).

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 19 votants, parmi lesquels 7 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Élections au Conseil de l'ESPÉ - Présentation des résultats et accueil des nouveaux élus
2. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 9 décembre 2015
3. Information : budget de projet et conventions
4. Présentation du budget 2016 - Mise au vote de la répartition des dépenses
5. Information : création du Master « Éducation, risques et sécurité »
6. Mise au vote : création du parcours « CAPLP biotechnologies option Santé-Environnement »
7. Mise au vote : renouvellement de l'habilitation DIU « Référent Handicap »
8. Point sur l'avancée des travaux de la Mission Recherche
9. Information : postes second degré en service partagé
10. Information : projet « Adaptation Services Administratifs et Techniques de l'ESPÉ »
11. Questions diverses :

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 45.

Élisabeth BAUTIER indique, en préambule, que l'urgence de certaines décisions à prendre a contraint l'ESPÉ à maintenir cette réunion, en dépit du mouvement de grève programmé ce jour contre le projet de loi El Khomri.

Olivier MONTAGNE, en sa qualité de président de l'UPEC, remercie les personnes qui ont fait l'effort d'être présentes à cette première réunion du Conseil. Il regrette par ailleurs que le passage de relais avec l'équipe présidentielle sortante se soit déroulé dans des conditions telles qu'elles ne lui ont pas permis de bénéficier de l'aide de son prédécesseur sur certains dossiers.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souhaite la bienvenue au nouveau président de l'UPEC. En outre, tout en comprenant l'urgence de la tenue de ce Conseil, elle regrette néanmoins que la présente réunion ait été maintenue alors qu'un mouvement social à l'échelle nationale était parallèlement organisé. Elle déplore par ailleurs ne pas avoir eu le temps de rencontrer les nouveaux élus au Conseil de l'ESPÉ avant la tenue de la présente réunion.

Un tour de table est effectué, afin que chacun des membres du Conseil puisse se présenter.

POINT N° 1 : ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'ESPÉ – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉLUS

Brigitte MARIN indique que six nouveaux membres ont été élus au conseil de L'ESPÉ en date du 24 mars dernier.

Ces six nouveaux membres sont Nicolas SCHMITT (collège A des professeurs des universités et assimilés), Claude OGIER (collège E des autres personnels), Hélène BAL, Voradeth SOUTHAVILAY, Axelle MAIGNAN et Joanna MARTINEZ (collège F des usagers).

POINT N° 2 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 9 DÉCEMBRE 2015

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 9 décembre 2015 est approuvé à la majorité des 18 votants – présents et représentés à ce moment de la séance. Une personne décide de ne pas prendre part au vote, faute d'avoir pu assister à la réunion du 9 décembre dernier.

POINT N° 8 : POINT SUR L'AVANCÉE DES TRAVAUX DE LA MISSION RECHERCHE

Denis ALAMARGOT explique qu'il a fallu mettre en place une convention instaurant une mission recherche, au sein de L'ESPÉ, laquelle a ensuite été dotée d'un Conseil scientifique. Seule la question de l'éventuelle intégration des docteurs et doctorants à ce Conseil scientifique reste aujourd'hui en suspens. Un service opérationnel en charge de la dimension « Recherche et Internationalisation » a également été constitué, dont l'assistante de direction est Tiana Ramarason. Ce service est en charge du soutien logistique et interface/actions pour le compte du COSP.

Parallèlement, les chercheurs de la composante ESPÉ seront appelés à se réunir régulièrement, en vue d'élaborer une procédure d'aide logistique à l'organisation d'événements scientifiques.

La fédération des laboratoires travaille en outre avec les directeurs de ces entités sur la structuration de la recherche, au sein de l'ESPÉ, tandis que le réseau des ESPÉ a également vocation à être impliqué dans ce processus de structuration de la recherche.

Au cours de la période récente, la mise à disposition de ressources logistiques pour la recherche en éducation à l'ESPÉ a revêtu différentes formes :

- réfection des locaux pour le Service Recherche et Internationalisation ;
- aménagement d'une salle de séminaire recherche/visioconférence ;
- aménagement d'une salle partagée pour les chercheurs ESPÉ ;
- achat de deux ordinateurs de bureau Mac/PC ;
- installation de logiciels de bureautique et statistiques (SPSS) ;
- mise à disposition de licences SPSS ;
- mise à disposition d'une salle de réunion située au rez-de-chaussée du site de Bonneuil.

La mission recherche a également vocation à assurer la veille scientifique de la recherche en éducation à l'échelle nationale. Elle dispose pour ce faire de plusieurs leviers financiers :

- **Fonds propres 2016-2017** : il s'agit moins d'une aide au fonctionnement que d'un soutien au développement des projets de recherche et de collaborations, avec une priorité donnée à l'international.
- **Appels à projets de l'UPEC** : priorité aux projets de recherche, à l'organisation d'événements internationaux, aux publications internationales, aux réponses à appels d'offre nationaux et internationaux.
- **Appel à projets de la Mission Recherche – ESPÉ (en cours)** : attribution d'une somme de 20 000 euros prioritairement dédiée à la structuration de la recherche en éducation – laboratoires de recherche dans l'Académie ; 4 universités partenaires (UPEC, UPEM, U. de Paris 8, U. de Paris 13).
- **Appel d'offre fléché Rectorat-ESPÉ : Éducation Prioritaire - REP+ (en cours)**
 - lancement de l'appel suite à une journée de consultation des laboratoires, interaction terrain/recherche pour établissement d'appel d'offre.
- **Appels d'offre nationaux, internationaux** - soutien financier au projet (traduction, par exemple)...
 - *Actuellement* : **Appel e-FRAN** : Espaces de Formation, de Recherche et d'Animation Numériques... Plan d'Investissement d'Avenir - PIA2.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD fait observer qu'il existe des laboratoires hors Académie également.

Denis ALAMARGOT confirme que certains laboratoires sont hors Académie parce que gérés en cotutelle.

Geneviève GUILPAIN déplore que peu de chercheurs de l'ESPÉ de Créteil aient pu participer au « Printemps de la Recherche », compte tenu du coût élevé des frais d'inscription, fixés à 80 euros.

Denis ALAMARGOT répond que l'ESPÉ n'est pas décisionnaire du montant des frais d'inscription à ce type de manifestation. Il explique par ailleurs que la prise en charge de ces frais d'inscription incombe en principe aux laboratoires dont les personnes participant à ce type de manifestations sont issues.

Colette GUILLOPÉ demande si la mission recherche, que Denis Alamargot vient de présenter en séance, préfigure la mise en place d'un pôle éducation régional de la zone Paris Est.

Denis ALAMARGOT répond par l'affirmative, précisant que la mise en place d'une mission recherche au sein de l'ESPÉ résulte pour l'heure d'une réelle volonté politique. Pour autant, il a préalablement fallu rassurer les directeurs de laboratoires qui ont pu craindre, pour certains d'entre eux, que cette mission recherche n'empiète sur leurs prérogatives.

Sigolène COUCHOT-SCHIEX se demande comment s'articuleront les liens étroits que les enseignants entretiennent avec l'ESPÉ d'une part, et leurs laboratoires d'origine, d'autre part.

Denis ALAMARGOT répond que les bénéficiaires de l'action de la mission recherche nouvellement créée reviendront bien, en définitive, aux laboratoires, qui percevront des financements leur permettant de mener à bien leurs projets de recherche. En tout état de cause, en effet, il s'agit donc bien de fédérer les actions entreprises dans le domaine de la recherche, afin que la France soit en capacité de répondre à un nombre plus important d'appels d'offres dans le domaine des sciences humaines, en général, et de l'éducation en particulier. L'ESPÉ devra en outre combler le handicap lourd causé par le retard de la signature de la convention-cadre.

POINT N° 3 : INFORMATION – BUDGET DE PROJET ET CONVENTIONS

Brigitte MARIN indique que le fonctionnement de l'ESPÉ s'appuie sur un système économique encore en cours de mise en place. Pour l'heure, deux conventions ont vocation à coexister : une première convention, passée entre l'ESPÉ et quatre universités, d'une part, une seconde passée entre l'ESPÉ et le rectorat, d'autre part. La signature de la convention 2013-2014 conclue entre l'ESPÉ et les quatre universités avoisinantes est néanmoins intervenue très tardivement, ce qui a limité sensiblement la marge de manœuvre des acteurs en présence.

Le budget de projet, qui viendra en complément de ces conventions, est quant à lui toujours en cours d'élaboration. Une réunion sur ce dossier se tiendra prochainement au rectorat.

POINT N° 4 : PRÉSENTATION DU BUDGET 2016 – MISE AU VOTE DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

Élisabeth BAUTIER indique, en préambule, que le budget 2016 de l'ESPÉ n'a pas été approuvé par le Conseil, compte tenu du non-respect des délais d'envoi des documents nécessaires à un tel vote.

Plus généralement, **Aude DONTENWILLE-GERBAUD** déplore que le Conseil n'ait été qu'une chambre d'enregistrement au cours de la mandature précédente et espère que la situation s'améliorera à l'avenir.

Brigitte MARIN indique que le budget 2016 de l'ESPÉ s'élève à 3 325 310 euros, dont 66 % sont dédiés au fonctionnement et 30 % à la masse salariale.

Les dotations de l'UPEC représentent 45,90 % des ressources budgétaires de l'ESPÉ, contre 21,6 % pour les subventions de l'État, 14 % pour les conventions, 10,53 % pour les DIFI et 7 % pour les subventions de la région. Les dépenses liées aux personnels sont passées de 18 à 26 % du total des dépenses de l'Institution entre 2014 et 2015, tandis que les dépenses de fonctionnement se sont réduites – dans un système de vases communicants – pour passer de 76 à 70 % de ce même total.

Dans le même temps, l'ESPÉ a dû procéder à la fermeture du site de Melun, ce qui a suscité beaucoup d'émoi parmi les personnels concernés, lesquels étaient très attachés à cette implantation historique de l'ESPÉ (dont les dépenses obligatoires, en fonctionnement, s'établissent à 1 323 798 euros).

Aude DONTENWILLE-GERBAUD regrette que le recours aux heures complémentaires devienne structurel dans la manière dont les enseignements sont dorénavant organisés, au sein de l'ESPÉ, comme en atteste la part croissante du budget dédié aux dépenses de personnel. Les heures complémentaires et vacations sont en effet passées de 18 % du budget total en 2014, à 26 % en 2015 et 30 % en 2016.

Marie BERROUS confirme l'existence de cette évolution à la hausse des heures complémentaires et des vacations.

Un intervenant souhaiterait savoir si cette augmentation du pourcentage dédié aux dépenses de personnel dites « accessoires » correspond également à une augmentation de ces dépenses en valeur absolue.

Marie BERROUS répond par l'affirmative. Elle précise en outre que plus il y a d'investissements, plus les dotations aux amortissements sont élevées en retour, ce qui pèse du même coup sur le budget de fonctionnement de l'ESPÉ. Pour autant, cette situation devrait évoluer, suite à la mise en œuvre de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Élisabeth BAUTIER note le caractère exceptionnel des exercices 2014 et 2015, eu égard à l'organisation d'un concours supplémentaire de recrutement d'enseignants en milieu d'année sur l'Académie de Créteil.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD regrette quant à elle qu'il manque encore 58 postes, qui n'ont malheureusement pas été pourvus, au sein de l'Académie. Partant de là, loin de contester la justification du recours à des heures complémentaires pour faire fonctionner les services, elle déplore simplement que celui-ci présente dorénavant un caractère structurel au sein de l'ESPÉ.

Laurent NOÉ fait observer que les engagements pris par le gouvernement portent sur le recrutement de 60 000 postes sur un quinquennat. Pour autant, il est très difficile de prévoir un rythme de croisière annuel de recrutement, dans les différents degrés de l'enseignement public en France.

La répartition des dépenses proposée, dans le cadre du budget 2016, est mise aux voix. Elle est approuvée par 16 voix « pour » et 3 votes « contre ».

POINT N° 6 : MISE AU VOTE : CRÉATION DU PARCOURS « CAPLP BIOTECHNOLOGIES OPTION SANTÉ-ENVIRONNEMENT »

François COSTA indique, en préambule, que la création de ce parcours « CAPLP Biotechnologies Option Santé Environnement » vise à élargir l'offre de formation dans les différentes disciplines concernées par une formation de ce type.

À l'heure actuelle, en effet, un nombre très réduit d'ESPÉ préparent ce concours (puisque 55 étudiants seulement ont été recensés sur toute la France, d'après l'IGEN).

Or, les besoins sont très importants dans les lycées professionnels « métiers de la santé », compte tenu du nombre important de départs en retraite des enseignants de ces disciplines (à hauteur de 1 100 postes en l'espace de cinq à sept ans). La filière biotechnologies santé-environnement est par ailleurs très demandée par les étudiants ; or, si le nombre de postes au concours est élevé, à hauteur de 250 en 2016, peu de candidats se présentent, faute de préparations adaptées.

L'ouverture de ce parcours viendrait ainsi élargir utilement l'offre de formation de l'ESPÉ dans les filières techno-pro, en complétant dans le même temps l'offre en biotechnologie (qui ne comportait pas de CAPLP jusqu'à présent).

Colette GUILLOPÉ souhaiterait savoir à quels étudiants s'adressera prioritairement ce parcours, dans la mesure où 55 étudiants seulement ont été recensés dans les ESPÉ à ce stade, pour un nombre de postes ouverts au concours de l'ordre de 250.

François COSTA répond que le vivier de recrutement pour ce concours ne se réduira pas aux étudiants inscrits dans les ESPÉ.

Michèle DELOMEL confirme que cette filière est susceptible d'intéresser les étudiants en masters d'un nombre important de disciplines, parmi lesquelles les SVT notamment. Elle précise en outre que non seulement la filière biotechnologies santé-environnement est très demandée par les étudiants, mais que des modules consacrés aux actions de prévention dans les domaines de la santé et de l'environnement font partie intégrante de toutes les

formations préparant au bac professionnel et au CAP, ainsi que des enseignements dispensés en SEGPA. Les besoins de créer un tel parcours sont donc bien réels.

La mise en place du parcours « CAPLP Biotechnologies option Santé-Environnement » est approuvée à l'unanimité.

POINT N° 7 : MISE AU VOTE : RENOUELEMENT DE L'HABILITATION DIU « RÉFÉRENT HANDICAP »

Brigitte MARIN indique que le taux de réussite au DIU « Référent Handicap », créé en 2015, est très élevé et semble satisfaire les étudiants qui suivent ce cursus. Ce diplôme répond à un besoin national fort des entreprises qui cherchent à mettre en place en leur sein un référent handicap. Il est par conséquent proposé au Conseil de l'ESPÉ de renouveler l'habilitation de ce diplôme.

Le renouvellement de l'habilitation du DIU « Référent Handicap » est approuvé à l'unanimité des 19 votants.

POINT N° 9 : INFORMATION : POSTES SECOND DEGRÉ EN SERVICE PARTAGÉ

Aude DONTENWILLE-GERBAUD note que la personne actuellement en disponibilité pourrait éventuellement vouloir reprendre ses anciennes fonctions.

Brigitte MARIN répond qu'un poste est prévu pour cette personne, si celle-ci décidait de revenir à l'ESPÉ à l'issue de sa période de disponibilité.

POINT N° 5 : INFORMATION : CRÉATION DU MASTER « ÉDUCATION, RISQUES ET SÉCURITÉ »

Ce point est reporté à une date ultérieure.

POINT N° 10 : INFORMATION : PROJET « ADAPTATION SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE L'ESPÉ

Il en va de même de ce point de l'ordre du jour.

POINT N° 11 : QUESTIONS DIVERSES

Geneviève GUILPAIN donne alors lecture d'un texte récapitulant les revendications des organisations syndicales Snesup, Sud-Educ-FERC, SUP-CGT, Se-UNSA de L'ESPÉ, qui sera joint au présent compte rendu. Elle met notamment en exergue le fait que les maquettes de certaines formations dispensées par l'ESPÉ sont vivement critiquées par les formateurs depuis de plusieurs années. Il conviendrait par conséquent d'initier une réflexion collective, visant à faire évoluer le contenu desdites maquettes.

Elle regrette par ailleurs qu'il manque encore 58 postes d'enseignants équivalents temps plein et que le manque de formateurs conduise à la multiplication des déplacements entre les différents sites de l'ESPÉ et à l'accumulation de tâches et de missions, dans un contexte marqué par une désorganisation de plus en plus importante.

Les organisations syndicales dénoncent en outre l'accroissement de la souffrance au travail, parmi les personnels de l'ESPÉ, ainsi que la détérioration de la qualité des formations dispensées (notamment induite par la surcharge de travail des formateurs et par l'impossibilité d'assurer les visites de stagiaires).

Enfin, les organisations syndicales regrettent vivement que le déménagement du site « Belle Ombre » de Melun à Lieusaint ait été imposé aux personnels de l'ESPÉ de Seine-et-Marne, pour un bénéfice que ceux-ci ne perçoivent pas encore à l'heure actuelle. Plus généralement, le diagnostic de situation des différents sites de l'ESPÉ semble à revoir, en vue de mettre en exergue les éléments jugés non pertinents dans le schéma directeur immobilier élaboré par l'équipe présidentielle précédente.

Stéphane Bardau confirme que les personnels du site de Melun, qui ont été récemment contraints de déménager sur le site de Sénart, nourrissent de fortes attentes quant à l'impact – sur leurs conditions de travail, au quotidien – de la construction de leur future implantation.

Didier DELMOND souligne, comme il l'avait déjà fait auprès de la précédente présidence, quant à lui la nécessité d'accorder une place réelle aux enseignants du premier degré au sein des ESPÉ.

Brigitte MARIN répond que des efforts avaient été faits en ce sens mais n'ont malheureusement pas pu produire les effets escomptés, faute d'être soutenus par les conseils d'administration des universités concernées.

Geneviève GUILPAIN rappelle que Laurent Noé avait indiqué, à l'occasion du Conseil du 9 décembre, que l'Académie mettait à disposition 15 000 heures de maîtres formateurs pour permettre le fonctionnement de la maquette du premier degré.

Elle donne ensuite lecture d'une motion, qu'elle souhaiterait mettre aux voix.

Le texte de cette motion sera joint au présent compte rendu.

Élisabeth BAUTIER ne pense pas que le Conseil soit habilité à se prononcer sur une motion remettant en cause une politique de formation précédemment entérinée par un vote de cette même instance.

Colette GUILLOPÉ regrette que le Sgen-CFDT ait été informé du contenu de cette motion trop tardivement pour s'y associer. Elle ne souhaiterait pas, par ailleurs, que le module d'initiation à la recherche disparaisse des cursus proposés aux étudiants.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD répond qu'il n'est pas question de réclamer la suppression dudit module mais de rouvrir les discussions sur la structuration des masters incluant un tel enseignement.

Élisabeth BAUTIER fait observer que ces modules sont des modules d'approfondissement disciplinaire et non d'initiation à la recherche, à proprement parler.

Laurent NOÉ souligne à son tour la nécessité d'associer au travail de l'ESPÉ des PEMF pour un volume d'heures suffisant. En tout état de cause, il conviendra que tous les efforts nécessaires soient mis en œuvre pour que l'offre de formation promise par l'Académie soit bel et bien dispensée et se traduise notamment par l'élaboration de maquettes adaptées. Il faudra également renforcer les capacités d'accompagnement des stagiaires dans le département de Seine-Saint-Denis.

La séance est levée à 16 heures 40.

Document rédigé par la société Ubiquis
Tél. 01.44.14.15.16
www.ubiquis.fr - infofrance@ubiquis.com